



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-130328>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-130328

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-129303

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 21/11/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CPCAM DES BOUCHES-DU-RHONE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 78288573500020

Ville : MARSEILLE 9

Code postal : 13009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : MAFA N°25.673.17 PRESTATIONS « TRAITEUR » POUR LA CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES BOUCHES-DU-RHONE

Code CPV principal - Descripteur principal : 55523000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : MAFA N°25.673.17 PRESTATIONS « TRAITEUR » POUR LA CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES BOUCHES-DU-RHONE

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Critère N°1 Valeur Technique 60% Sous-critère 1.1 Qualité des échantillons fournis (présentation, expérience gustative, quantité et volumes) 30% Sous-critère 1.2- Diversité de l'offre culinaire du candidat (menus équilibrés, adaptés aux différentes catégories de plateaux, diversité de choix, saisonnalité, recours aux circuits courts, produits bio et labellisés ou équivalents) 20% Sous-critère 1.3- Qualité de la démarche environnementale relative à la prestation logistique et de service (approvisionnements, conditionnement, emballages, démarche éco-circulaire, gestion des déchets ets...) 10% Critère N°2 Le Prix des prestations, apprécié au regard de l'addition des prix unitaires TTC de chaque prestation, rapportés aux quantités estimatives non contractuelles. 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- La pondération du sous-critère 1.1 Qualité des échantillons fournis (présentation, expérience gustative, quantité et volumes) qui contenait une erreur matérielle a été corrigée et passe de 35% à 30%. Le règlement de la consultation a été mis à jour en V2 en ce sens.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/11/2025